



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière sportive

Question écrite n° 41788

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le blocage actuel des emplois sportifs dans la fonction territoriale. Il lui rappelle que cette formation demande deux années de travail à temps plein et a un coût important pour celles et ceux qui ont décidé de la suivre. Or, depuis le 1er avril 1992, les candidats à ce type de poste peuvent postuler par voie de concours sans avoir préalablement reçu une formation sportive. Il insiste donc sur le fait que bien des collectivités locales ont recruté des personnels qui n'avaient jamais suivi une filière sportive, dévalorisant ainsi celles et ceux qui avaient fait l'effort de suivre une telle formation. Il lui demande donc quelles dispositions compte prendre le gouvernement pour redonner à cette filière toute sa légitimité et aux éducateurs sportifs des perspectives de carrière conformes à leur formation et à leur mission.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41788

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 979

Question retirée le : 20 mars 2000 (Retrait pour cause de question identique)